

il se doit d'exposer au complet l'état des finances du pays, surtout à ce stade-ci, car le discours du trône nous dit que le gouvernement projette de modifier la loi sur l'assurance-chômage, notamment en ce qui touche l'état de la Caisse.

S'il m'est permis de donner un conseil au ministre des Finances, j'espère bien qu'il verra à regarnir la Caisse à même le fonds du revenu consolidé, pour les raisons que j'indiquerai. Si c'est là son intention, et à moins que rien ne doive se faire avant la fin de la présente année financière, le ministre n'a aucune excuse d'avoir passé sous silence, dans son exposé budgétaire, l'état de la caisse d'assurance-chômage.

Il est intéressant de noter que le ministre des Finances a déclaré dans son exposé budgétaire qu'au lieu du surplus de 12 millions de dollars qu'il nous avait promis, nous sommes en face d'un déficit de 285 millions. Je dirai au ministre que s'il prend les mesures qui s'imposent relativement à la Caisse d'assurance-chômage, le déficit sera d'au moins 425 millions de dollars. Selon les recommandations du comité consultatif, il faudrait verser du fonds consolidé à la Caisse d'assurance-chômage au moins 137 millions, afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements contractuels envers les sans-travail bénéficiaires de la Caisse d'assurance-chômage.

Ce rapport spécial nous fournit des renseignements très significatifs et puisque le ministre du Travail ne nous les a pas communiqués et que le ministre des Finances n'en a pas soufflé mot dans son exposé budgétaire, il incombe à l'opposition libérale de remplir une obligation qui, sous notre régime de gouvernement, incombe de toute évidence au ministre des Finances et à ses collègues. Le rapport signale qu'en septembre 1960, 319,5 millions de dollars garnissaient la caisse. Ce chiffre représente la valeur comptable des actions détenues. Le comité consultatif recommande que ce montant soit réduit de 8 p. 100 afin de tenir compte des pertes occasionnées par les liquidations de titres entre le mois d'octobre 1958 et le 6 septembre 1960. Le rapport signale que ces pertes ont atteint près de 28 millions de dollars. Je signale à nouveau que cet argent appartient aux travailleurs et aux employeurs du pays, et non à la population canadienne dans son ensemble. J'affirme donc,—comme le ministre des Finances aurait dû l'affirmer dans son exposé budgétaire,—que, depuis que le gouvernement est entré en fonctions, la Caisse d'assurance-chômage accuse une perte réelle de quelque cinquante millions de dollars, perte subie par ces deux secteurs de la population qui sont les principaux cotisants à l'égard de cette caisse.

[L'hon. M. Martin.]

Nous avons le droit de demander au ministre des Finances comment la caisse sera regarnie. Le gouvernement est-il arrivé à formuler un programme à cet égard? Le ministre du Travail nous a dit, au cours de la dernière session, que la Commission d'assurance-chômage avait formulé des recommandations le printemps dernier. S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté de mesure avant Noël, de façon à pouvoir instituer un comité de la Chambre pour examiner le projet de loi pertinent et déterminer si les dispositions recommandées étaient satisfaisantes ou non? Ce comité aurait pu, non seulement examiner la situation financière et les modifications qu'on envisageait d'apporter à la loi, mais il aurait pu aussi étudier les moyens de réparer une pareille perte financière, et examiner les autres propositions qu'on aurait sans doute formulées. J'oserais dire qu'à cause de la façon dont le gouvernement organise les travaux de la Chambre, nous allons atteindre l'époque périlleuse de la fin mai sans avoir rien fait, ou si peu que rien, pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. Peut-être n'aura-t-on même rien fait du tout pour renflouer la caisse.

Pour subsister, cette caisse doit, selon le comité consultatif, bénéficier d'un virement de fonds de 131 millions de dollars sur le fonds du revenu consolidé. Et ce n'est là qu'un minimum qui ne fera que compenser les pertes directement subies par la caisse par suite de la vente forcée de titres, du versement de prestations saisonnières anormales et des versements accordés aux pêcheurs. Nous voudrions donc savoir du ministre des Finances la réponse à la question suivante: Comment finance-t-on les décaissements à l'heure actuelle? Est-ce par la vente de titres? Et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les pertes essuyées? Est-ce le gouvernement qui les finance, et quelles en seront les conséquences pour les mois de novembre, décembre et janvier, par exemple? Ai-je raison de supposer que la Commission d'assurance-chômage n'a pas vendu de titres récemment?

Ce sont là des questions très importantes, que le ministre des Finances ne peut esquiver et auxquelles il devra faire face aujourd'hui même, s'il veut être juste envers les travailleurs de notre pays qui se demandent avec inquiétude s'ils pourront, après les mois de mai ou de juin prochains, toucher les prestations de subsistance qui leur sont garanties par contrat aux termes de la loi sur l'assurance-chômage.

Toute l'histoire de la Caisse depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir témoigne de l'inéptie du gouvernement. Nous savons qu'en décembre 1956, la Caisse contenait 921 millions de dollars, et nous savons